

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE LAPALISSE »

Délibération N°11

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	23
VOTANTS :	24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an **deux mil vingt-six**

Le **trente avril à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 24 avril 2026 s'est réuni, à la
Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de

Madame Stéphanie CHERVIN, Présidente

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : M. CABAUD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de DROITURIER : M. GROULY
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES. Mme TACHON
- Commune de LAPALISSE : Mme CHERVIN. M. BRUNIAU. Mme ÉGAL BUJAN.
M. BODIN. Mme MERLE. Mme BONNEFOY. M. MERCIER. M. FUMOUX.
Mme MILCENT DE LA BOUTRESSE
- Commune de LE BREUIL : Mme VAUDOLON
- Commune de PERIGNY : M. GRANGE, pouvoir du titulaire M. DÉMARET
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme DA RIVA
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. SENETAIRE
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. LATOUR
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. M. DÉMONET
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusé :

- Commune de LAPALISSE : M. CHERVIER, pouvoir à Mme CHERVIN

Absente :

- Commune de LAPALISSE : Mme ROMEUF

M. Michaël MERCIER a été élu Secrétaire.

OBJET :

**SDE 03 –
RENOUVELLEMENT
ECLAIRAGE MAT BOIS ET
LANTERNES AU STADE
COMMUNAUTAIRE – PLAN
DE FINANCEMENT.**

Madame la Présidente indique à l'assemblée qu'il convient de procéder au renouvellement de mâts bois et lanternes installés sur le parking du stade communautaire de Saint-Prix attaqués par les piverts ; il sera proposé de les remplacer par des mâts acier galvanisé cylindo-conique non peints et par une technologie LED.

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la Communauté de Communes est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux d'éclairage public.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 19 880 €,

Le SDE03 apporte un financement de 13 000 €, ce qui laisse **une contribution de 6 880 € à la Communauté de Communes.**

Madame la Présidente propose de financer cette opération par un étalement sur **5 ans**, ce qui représente un montant de **1 492 € /an qui s'appliquera sur la cotisation des 5 prochaines années.**

Le Conseil, entendu les explications de sa Présidente et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avant projet des travaux désignés ci-dessus, présenté par Madame la Présidente,

- de demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier,

- prend acte de la participation de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » au financement des dépenses à hauteur de 6 880 €, étalés sur 5 ans soit 1 492 € / an, sur la cotisation à partir de 2027.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
La Présidente,
S. CHERVIN,

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 11 MAI 2026
Publié le : 11 MAI 2026
Accusé Réception de la télétransmission
le :

La Présidente,
S. CHERVIN,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE LAPALISSE »

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE LAPALISSE »